



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09396

03330			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport :: 23 / 1702 16/05			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :			*****
Demandeur: Celticheen - Sel Ain6			
Personne sur place: HeleNDeZ code EAN de l'installation: Me Adresse de la visite: Repliet, J3 - 4700	<i>1</i>		
Adresse de la visite: Leve Repliet, 73 - 4700	VERV	iers	
Date de visite : 16/02/11 Date d'émission : 16/02/11. Références clier	t: No	<u>/</u>	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :		/	
Tension d'utilisation ; ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V ☐ Nombre de 4ables une		10A	-
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux : ځ	Ś
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	aciog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	~		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel 🗆 plombé 🚨 non plombable 🗀 à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		$-\dot{x}$	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre PAS Mussuka	6		
	7		
Résistance de dispersion de la prise de terre P. M. Margare M. Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes: Voi K ANWEXE			
41.8 1 0 00 101 01 00 10 10 10 10 10 10 10 1			
THE PROPERTY AND			Hoor on a sign
		n nasanan n - c_s	an and a street an
resolution is the statement assessment and a statement assessment and an experience of the statement of the	T TO RECESSOR O	S 81 - 28 (M. 1955) 1 (M. 1971) - (M. 1971)	THE MULICIPAL P. L.
Conclusion:	EE 0 00 0000 0		20
			AP)
L'installation électrique est conferme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain sor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle pér iodiqu	e est à effectuer	dans Soco
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité da au terme de 18 mois après signa	complémentai ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	par Inc.
Les résultate du contrôle ne permettent pas d'emettre de conclusion. Un examen même organisme en yae de compléter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215
Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL	lemandeur bour	réception :	/0215

Domenico
WWW.certigreen.be
Tél. 0471/580.708 SOCOTEC BELGIUM ASBLOTVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

1/2

8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 4972 23/140216/05	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : partauf.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Horace de plon electrique de l'installabres, Horace de plon electrique de l'installabres, de boques de Tolineura and fusibles du Ceffred & Recondibion me mont du coffreb e lechique & sin des pripes de Courants mon for de broches de Terre Domenico CUFFARO Domenico	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1